FORCCAST

Formation par la Cartographie des Controverses à l'Analyse des Sciences et des Techniques

Assises franciliennes de la biodiversité

Module "art oratoire, controverses, débat public"

EuropaCity : jusqu'où va la ville ? Les débats sur l'artificialisation des sols

Objectifs du débat

A une dizaine de kilomètres au nord de Paris, dans le département du Val d'Oise (95), s'étend un vaste espace non urbanisé d'une superficie de 750 hectares (7,5 km2), enserré entre les aéroports du Bourget, de Roissy et quelques autres infrastructures de transport structurantes telles que l'autoroute A1, le RER B et le RER D. Cet espace est connu sous le nom de Triangle de Gonesse, du nom de la commune sur lequel il est situé. Délaissée de l'urbanisation en raison des activités qui l'entourent, la zone a aujourd'hui une vocation essentiellement agricole. La qualité agronomique de ces sols calcaires riches en limon y est exceptionnelle, l'une des meilleures en Europe. La monoculture céréalière (blé, maïs, colza...) est fortement dominante parmi les 17 exploitations qui se trouvent sur le territoire. La biodiversité n'y a par conséquent rien de remarquable (cf. le dossier thématique "Quel modèle agricole pour favoriser la biodiversité ?").



Vue sur le Triangle de Gonesse (source : <u>site CARMA</u>) Stage de pré-rentrée 2019 - Campus de Paris

Fautes d'autres activités massivement génératrices d'emplois, le taux de chômage dans la commune de Gonesse est élevé, supérieur à 17%, et atteint des scores comparables à ceux des communes voisines de Seine Saint-Denis.

Sous l'impulsion de l'Etat, c'est le Triangle de Gonesse que des investisseurs privés, le français Ceetrus, filiale immobilière du groupe Auchan, et Wanda Group, un conglomérat chinois regroupant des activités liées au tourisme, à l'hôtellerie et au cinéma, convoitent depuis une dizaine d'années pour y implanter un projet économique d'envergure économique majeure : EuropaCity. Plus qu'un centre commercial, Europacity est présenté par ses promoteurs comme une "nouvelle destination touristique" de l'aire parisienne qui consisterait en un nouveau quartier de ville de 80 hectares, intégralement dédié aux loisirs. Le projet passe par un investissement privé de 3,1 milliards d'euros, prétend attirer 31 millions de visiteurs par an, dont 6 millions de touristes, ce qui devrait générer plus de 10 000 emplois. Il doit s'intégrer à une zone d'aménagement concertée (ZAC) d'environ 280 hectares en plein développement, la ZAC du Triangle de Gonesse, qui associe notamment à EuropaCity un quartier d'affaires international (140 hectares) et une lisière agricole (11 hectares).

La ZAC et le projet EuropaCity logés en son sein font sens au regard du système de transport du Grand Paris Express actuellement en préparation, dont une gare de la ligne 17 de métro doit desservir la zone sur son tracé entre le Bourget et Roissy (Cf. le dossier sur "Le Grand Paris Express, métro écologique ?"). Ils font également sens avec le Grand Paris, cette idée portée par l'Etat depuis le quinquennat de Nicolas Sarkozy, dont l'ambition est de re-définir Paris comme l'avait fait le baron Haussmann sous le Second Empire, mais en dépassant cette fois les frontières données par le périphérique, en proposant une métropole résolument tournée vers le XXIème siècle, qui renforce l'attractivité internationale du grand pôle urbain de Paris, qui améliore le cadre de vie des habitants, qui corrige les inégalités territoriales, et qui construit une ville durable. Dans un contexte marqué par une sensibilité renforcée aux enjeux environnementaux, par la lutte contre le réchauffement climatique et celle contre la destruction de la biodiversité, l'attention portée au projet EuropaCity dépasse largement le seul cadre local : sa réalisation met face à un choix de société, qui oriente la manière dont nous voulons collectivement produire de la richesse, voire même à définir ce qui a de la valeur.

Europacity fait l'objet de nombreuses contestations, et la teneur des débats ne se réduit pas, loin s'en faut, à une opposition caricaturale entre développement économique et préservation de l'environnement.

Par sa position entre la petite et la grande couronne, en lisière de l'aire métropolitaine, le projet Europacity soulève de nombreuses questions sur la définition de la frontière entre l'urbain et le périurbain, quelle que soit la fonction assignée à ce dernier (agriculture, espaces naturels), ou sur les interactions et les dépendances entre les différents espaces, qui permettent aux humains de vivre et à la biodiversité de s'épanouir.

Ce débat poursuit trois objectifs principaux :

• le premier vise à connaître les caractéristiques du territoire concerné, qu'il s'agisse de l'environnement naturel ou de l'environnement humain. En effet, la proposition d'un projet constitue à la fois l'occasion de recenser et de produire des connaissances sur les

états des écosystèmes concernés, dans la mesure où la loi oblige à la réalisation d'études d'impact qui passent par la réalisation d'inventaires écologiques détaillés. Dans chaque territoire, cela donne également l'occasion de prendre connaissance des acteurs qui se mobilisent à un titre ou à un autre, en faveur ou en défaveur des projets considérés.

- il doit ensuite permettre de mieux connaître les différents projets proposés dans le Triangle de Gonesse (EuropaCity, ZAC, Grand Paris Express...) et de comprendre leurs interactions et leur enchâssement.
- il vise enfin à cerner la manière dont les problématiques environnementales sont aujourd'hui prises en compte dans l'élaboration et la construction d'un grand projet d'aménagement. A première vue, il est paradoxal de prétendre comme le font les promoteurs d'Europacity qu'un projet qui prévoit d'artificialiser de telles surfaces de terres puissent constituer "un laboratoire de bonnes pratiques environnementales". La question est de savoir comment et à quels niveaux les enjeux environnementaux sont traités. Les déclarations des porteurs de projets ne relèvent-elles que de la communication pour répondre aux préoccupations environnementales, en verdissant les propositions qu'ils font (ce que l'on appelle communément le greenwashing) ?

Liens essentiels pour débuter

Europacity: le projet de la discorde - C Politique - (1er octobre 2017)

Europacity: l'urbanisation du triangle de Gonesse en 5 infographies, Le Monde, 9 mars 2018

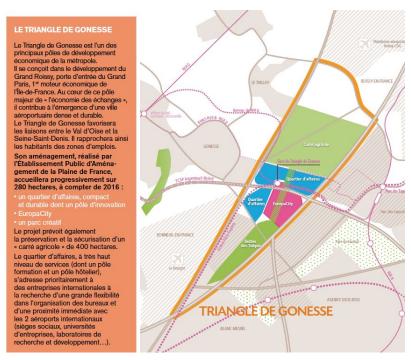
Reportage France 3 Paris Ile-de-France, 2 juillet 2019

Eléments clés

1/ Comprendre EuropaCity et son imbrication avec d'autres projets du Grand Paris

EuropaCity : une partie du projet d'aménagement du Triangle de Gonesse

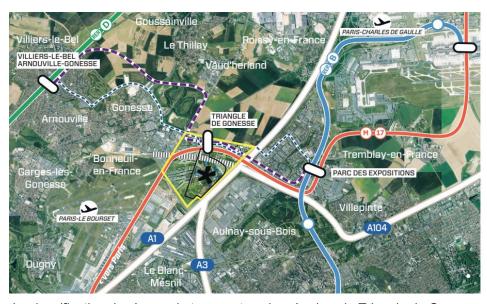
EuropaCity est un vaste projet de construction immobilière au nord de Paris, dans le Val d'Oise. Il s'étend sur **environ 80 hectares** et s'inscrit dans un projet plus vaste, celui de l'urbanisation du Triangle de Gonesse (**280 hectares**). La partie nord du Triangle doit conserver sa vocation agricole sur **400 hectares** : des démarches sont en cours pérenniser la vocation de ce "carré agricole" par l'obtention d'un classement en Zone agricole protégée (ZAP). Ce projet a été approuvé par le conseil municipal de Gonesse le 23 juin 2016 et est à l'étude à Roissy-en-France. Avec l'approbation des conseils municipaux, un dossier sera adressé au Préfet qui instruira la procédure et engagera notamment une enquête publique.



EuropaCity, au sein du Triangle de Gonesse (Source : Alliages et Territoires)

EuropaCity et le Triangle de Gonesse sont liés à l'ouverture d'une nouvelle gare de la ligne 17 du Grand Paris Express

Les projets du Grand Paris s'organisent autour d'un nouveau système de transport, le Grand Paris Express (GPE), un nouveau métro automatique en rocade en petite et moyenne couronne. Le projet EuropaCity est distinct de celui du GPE mais il est conçu en interaction avec lui car c'est la nouvelle ligne de métro qui doit permettre d'accéder au futur complexe commercial. La future gare du Triangle de Gonesse est la seule du GPE prévue dans le Val d'Oise. Son emplacement est pour l'heure situé au milieu des champs. Grâce à la ligne 17, on rejoindrait EuropaCity en 7 minutes depuis l'aéroport de Roissy et en 24 minutes depuis la Gare Saint-Lazare.



La densification du réseau de transport envisagée dans le Triangle de Gonesse

Stage de pré-rentrée 2019 - Campus de Paris

Que propose EuropaCity?

Si une partie du Triangle de Gonesse doit être transformée en quartiers d'affaires, le complexe d'EuropaCity est quant à lui destiné uniquement aux loisirs et à la consommation. Il proposera des commerces, restaurants, hôtels et espaces de plein air (parc urbain, parcs à thème). EuropaCity est donc une forme d'hybride entre un centre commercial géant, un complexe hôtelier, et un parc d'attraction.



Dessin d'EuropaCity 2.0, par le cabinet d'architectes BIG

Au total, le projet prévoit :

- 230 000 m2 de surfaces commerciales, ce qui constitue un record en France ;
- 50 000 m2 de "surfaces culturelles", dont une salle de spectacle, une grande halle d'exposition, un espace pour le jeune public, un cinéma ;
- 150 000 m2 de "surfaces de loisirs". Elles pourront être composées d'un parc à thème, un parc aquatique voire un parc des neiges;
- 100 000 m2 de parc urbain et 100 000 m2 d'espaces de plein air ;
- 2700 chambres d'hôtels. Il s'agit d'hôtels haut de gamme ou luxueux, entre trois et cinq étoiles ;
- 70 000 m2 de fermes urbaines ;
- 20 000 m2 de restaurants ;
- 20 000 m2 de salles pour séminaires.



Les huit équipements ouverts au concours architectural

Équipements faisant l'objet d'un concours d'architecture. (Alliages et Territoires)

Qui porte le projet EuropaCity ?1

EuropaCity est d'abord un projet porté par le groupe **Auchan**, et particulièrement par **Vianney Mulliez**, président et membre de la famille fondatrice du groupe. Plus précisément, c'est la filiale immobilière d'Auchan (Immochan, renommée Ceetrus en 2018) qui est chargée du projet, à travers sa propre filiale "Alliages et Territoires". Le directeur de la filiale **Alliages et Territoires** est souvent présenté dans les médias comme le "directeur d'Europa City".

Il s'agit donc d'un projet privé car la maîtrise d'ouvrage (commanditaire) est une entreprise et non une collectivité. La maîtrise d'oeuvre (en charge de la réalisation concrète du projet) est le fait de nombreux cabinets d'urbanisme et d'architectes.

La ZAC du Triangle de Gonesse dans son ensemble est quant à elle portée par l'établissement public de l'Etat Grand Paris Aménagement (GPA).

2/ Les étapes de la construction du projet EuropaCity : chronologie indicative

Ébauches du projet (2010-2012)

EuropaCity est un projet structurant du Grand Paris, dont l'origine est à trouver lors du mandat de Nicolas Sarkozy (2007-2012).

L'idée d'EuropaCity existe probablement dès 2007, mais la première annonce officielle à ce sujet est faite en février 2010 par le Président Sarkozy, dans la revue Architecture Aujourd'hui. Il évoque, dans des termes encore imprécis, la possibilité d'un nouvel aménagement porté par le groupe Auchan entre Paris et Roissy.

_

¹ Se reporter à la partie "Acteurs" pour plus de détails

- Le **3 juin 2010** est promulguée la *loi relative au Grand Paris*, qui doit changer le cadre légal pour favoriser l'éclosion de projet d'aménagement de grande ampleur dans l'aire métropolitaine parisienne.
- En **novembre 2010**, le groupe Auchan confirme l'intention de créer EuropaCity, en annonçant sa volonté de créer un complexe commercial dans le Triangle de Gonesse.

Les premières oppositions au projet se forment très rapidement : dès **mars 2011**, le Comité Pour le Triangle de Gonesse (CPTG) se constitue. Il est composé de plusieurs associations de protection de l'environnement qui s'opposent à l'artificialisation des sols dans le territoire concerné.

Cela n'empêche pas EuropaCity de recevoir en **février 2012** le label "Grand Paris". Ce label est décerné par Maurice Leroy, alors ministre en charge de la Ville, et Patrick Braouezec, président de Paris Métropole et ex-maire communiste de Saint-Denis. Ce label a pour objectif de faire connaître des projets qui sont emblématiques de la construction du Grand Paris, et qui surtout contribuent à améliorer les conditions de vie des franciliens. Il est donc le symbole d'un portage politique fort d'EuropaCity, de plus incarné par des personnalités issus de familles politiques différentes, un homme de la droite et du centre et un homme de gauche. Symboliquement, le soutien à EuropaCity transcende les clivages politiques.

Lancement et premiers amendements du projet (2013-2017)

En **2012-2013** a lieu la procédure de choix du cabinet d'architectes qui concevra le schéma directeur d'EuropaCity.

- 4 cabinets d'architectes ont candidaté pour l'aménagement. Parmi eux, deux étaient Français (Valode & Pistre; Manuelle Gautrand), un était Norvégien (Snoetta), et un était Danois (BIG, Bjarke Ingels Group). Ces 4 cabinets ont présenté leurs maquettes respectives lors du marché international des professionnels de l'immobilier de Cannes en 2012; ce que les porteurs d'EuropaCity désignent comme une "consultation internationale".
- Le lauréat, le danois Bjarke Ingels Group (BIG) est désigné en 2013, après avis consultatif du comité de pilotage et décision du maître d'ouvrage. Ce cabinet d'architectes est aussi célèbre pour avoir dessiné la Two World Trade Center, un des gratte-ciels du projet de reconstruction du World Trade Center.
- Le projet de BIG a la forme d'un grand anneau qui s'incline devant l'aéroport du Bourget, avec une grande place centrale appelée "Place de l'Europe".

En 2013, le vote du nouveau Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF) implique un changement pour le projet du Triangle de Gonesse. Ce document légal planifie la politique d'aménagement du territoire dans toute l'Ile-de-France, jusqu'en 2030. Les objectifs du SDRIF sont de favoriser le rayonnement international de la région, mais aussi de contrôler la croissance urbaine et l'artificialisation des espaces naturels. Dans ce cadre, les espaces qui pourront être artificialisés dans le Triangle de Gonesse sont largement réduits, et ramenés à 600 hectares.

En 2015, le projet s'amende en étoffant l'offre culturelle du futur complexe commercial. Pour cela, Alliage et Territoires annonce des partenariats d'étude avec :

- La Réunion des musées nationaux Grand Palais (Rmn GP), établissement public, sous tutelle du ministère de la Culture, qui a pour mission de diffuser le patrimoine muséographique français.
- Universcience, l'établissement public qui gère la Cité des Sciences et le Palais de la Découverte.
- Le Musée de l'air et de l'espace du Bourget, qui est le plus grand musée aéronautique de France. Ce partenariat permet de créer un lien entre EuropaCity et une de ses communes voisines, et fait écho à la vocation aéroportuaire du territoire, encadré par les communes du Bourget et de Roissy.

En 2016, plusieurs changements ont lieu au sein de la maîtrise d'ouvrage :

- En février 2016, Auchan annonce son partenariat avec Dalian Wanda. Ce groupe est le géant chinois des centres commerciaux et centres de loisirs, qui se revendique premier opérateur mondial du secteur. Il entre au capital d'Alliages et Territoires, sans que le montant de sa participation (minoritaire) ne soit révélé au public.
- En décembre 2016, le directeur de la filiale Alliages et Territoires (directeur du projet EuropaCity), Christophe Dalstein, présent depuis le début du projet, quitte son poste, sans doute en symbole d'un prochain renouvellement du projet. Il est remplacé par Benoît Chang.

En 2017, les promoteurs présentent le projet EuropaCity 2.0, à la suite du débat public qui s'est tenu pendant près de quatre mois en 2016 (voir la sous-partie suivante). Cette version du projet conserve nombre de ces caractéristiques : la forme en anneau, et les équipements initialement prévus. La version 2.0 présente toutefois une structure plus légère : les parcs y occupent davantage de place, et elle cherche à mieux relier le complexe immobilier à son territoire environnant. L'évolution du projet est présentée dans une vidéo.

Les différentes autorisations administratives : le feuilleton juridique (jusqu'à 2019)

Pour mener à bien la construction d'EuropaCity et plus largement l'urbanisation du triangle de Gonesse, les porteurs de projets ont besoin de plusieurs autorisations administratives. Les principales concernent la création de la ZAC du Triangle de Gonesse et la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Gonesse : elles ont fait l'objet de nombreuses décisions et annulations, impliquant plusieurs échelons de la justice administrative.

★ La création de la ZAC du Triangle de Gonesse

Une Zone d'aménagement concerté (ZAC) est une opération d'aménagement créée à l'initiative d'une entité publique, qui peut être l'Etat, un établissement public ou une collectivité territoriale. Elle permet de donner un cadre légal unique à toutes les opérations de construction qui auront lieu dans le périmètre défini.

Concernant le triangle de Gonesse, la ZAC est portée par **Grand Paris Aménagement**, établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) qui figure parmi les principaux acteurs de l'aménagement urbain en Ile-de-France.

Le préfet du Val d'Oise a signé le 21 septembre 2016 un arrêté qui autorise la création de la ZAC du Triangle de Gonesse.

Un recours a toutefois été formé contre cette décision, conduisant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise à la réexaminer. En **mars 2018**, le tribunal rend son jugement : il annule l'autorisation donnée par la préfecture, au motif que l'étude d'impact du projet est insuffisante. En effet, celle-ci ne ne permet pas d'estimer assez précisément les augmentations de gaz à effet de serre qui peuvent être induites par l'aménagement.

L'Etat et l'établissement Grand Paris Aménagement ont à leur tour fait appel de ce jugement, demandant un réexamen du cas par la cour administrative de Versailles. **En juillet 2019**, la cour annule à son tour la décision du tribunal administratif de Cergy-Pontoise. D'après elle, l'étude d'impact n'est pas insuffisante car cette dernière n'a pas à traiter de la question des gaz à effet de serre.

L'autorisation légale de création de la ZAC est donc finalement obtenue par les porteurs du projet.

Rappel : Une décision administrative, prise par une préfecture ou une mairie par exemple, peut faire l'objet de recours devant la justice administrative. La justice administrative est organisée en 3 échelons, de telle manière que chaque échelon peut annuler une décision prise par une instance inférieure :

- -Le premier échelon est composé des tribunaux administratifs, à l'instar du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.
- -Le deuxième échelon est composé des cours administratives d'appel, comme celle de Versailles.
- -Le troisième et dernier échelon est le Conseil d'Etat.

★ La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Gonesse

Le **Plan local d'urbanisme** est le document qui planifie l'urbanisme à l'échelle d'une commune. Il évolue fréquemment au gré des transformations du territoire et du cadre légal national (intégration de nouvelles contraintes...). Les transformations légères peuvent se faire sans enquête publique préalable. Mais dans la majorité des cas, **modification ou révision du PLU**, **une enquête publique** est menée avant le changement du texte.

Cela a été le cas pour le PLU Gonesse, pour lequel une révision était nécessaire afin de permettre l'aménagement d'EuropaCity. A l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur a donné un avis défavorable à la révision. Cet avis n'est toutefois que consultatif. Le **25 septembre 2017**, le nouveau PLU de Gonesse a ainsi été approuvé par le conseil municipal.

Toutefois, à la suite d'un recours, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a annulé cette décision en mars 2019. Le maire de Gonesse, très attaché au projet, a fait appel. Il attend toujours un nouveau jugement mais la révision du PLU de Gonesse n'est pas encore obtenue à ce jour.

★ Le débat public organisé par la Commission Nationale du Débat Public sur Europa City (2016)

Le débat public est une étape décisive des grands projets d'aménagements qui y sont soumis. Il est organisé par la **Commission Nationale du Débat Public**, autorité administrative indépendante créée **en 1995 par la loi Barnier**, relative au renforcement de la protection de l'environnement. La mission de la CNDP est d'assurer **l'information et la participation du public** sur les projets qui ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

Dans le cadre de la création d'EuropaCity, le **débat public s'est tenu entre mars et juillet 2016**. De nombreuses réunions sont organisées dans le Val d'Oise, et quelques unes en Seine-Saint-Denis et à Paris. Ce point est important car il impliquera des critiques sur le plan démocratique : les habitants du département de Seine-Saint-Denis, pourtant limitrophes du Triangle de Gonesse, s'estiment insuffisamment associés au processus de consultation.

A l'issue du débat public, le maître d'ouvrage peut décider d'abandonner le projet, ou de le poursuivre avec en principe l'obligation de tenir compte des orientations données par le débat. Les promoteurs d'EuropaCity ont décidé de poursuivre le projet.

Le site du débat public est une ressource très utile pour comprendre les enjeux du débat autour d'EuropaCity : http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-europacity/

★ Le permis de construire de la ligne 17 du Grand Paris Express

Le permis de construire de la gare Triangle de Gonesse de la ligne 17 a été accordé par la préfecture du Val d'Oise en **septembre 2018**. Le Collectif pour le Triangle de Gonesse, opposé au projet, a formé un recours qui n'a pas donné lieu à une annulation. Les travaux ont donc commencé. En juillet 2019, des associations s'y sont opposés sur place, bloquant l'installation des canaux dans la nouvelle gare.

La suite du projet : 2020 et au-delà ?

En 2020, une nouvelle enquête publique relative à EuropaCity est prévue.

L'ouverture du complexe EuropaCity et de la gare de la ligne 17 était **originellement programmée pour 2024**, c'est-à-dire au moment des Jeux Olympiques à Paris. Le report de l'ouverture de la ligne 17 et les difficultés juridiques ont finalement conduit à repousser la date prévisionnelle d'ouverture d'EuropaCity à **2027**.

Plusieurs mois après l'annonce de ce report, Alliages et Territoires affirmait toujours son intention d'ouvrir une partie de l'offre hôtelière en 2024, au moment des Jeux Olympiques. Cette solution de repli ne semble plus d'actualité aujourd'hui. Actuellement, il est impossible de savoir si la date de 2027 sera tenue, ni même si le projet verra le jour.

Les enjeux du débat

Les enjeux d'un débat relatif à l'aménagement d'une ZAC pour l'implantation d'un centre de commerce, de culture et de loisirs ne peuvent en aucun cas se résumer aux discussions sur l'artificialisation des sols et la biodiversité sur lesquelles est focalisé le présent dossier. En d'autres termes, les enjeux abordés ici font l'effet d'une loupe sur des thématiques très spécifiques au regard de ceux qui sont abordés lors d'une discussion générale qui porte sur l'opportunité de réaliser ou non le projet.

Quelle doit être vocation d'espaces non encore urbanisés en lisière de l'aire métropolitaine ?

Dans le cadre des Assises franciliennes de la biodiversité, un premier enjeu pourrait être celui de la vocation d'espaces non encore urbanisés en lisière de l'aire métropolitaine. Le développement urbain peut-il continuer à se faire en continuer par étalement, en grignotant progressivement des espaces agricoles ou naturels jusqu'alors situés en lisière de la ville ? Suivant cette logique, l'équivalent de la superficie d'un département français est actuellement artificialisé tous les 7 à 10 ans. Outre l'artificialisation des sols gagnés par les territoires urbains, cette manière de procéder pose question du point de vue des conséquences que l'étalement entraîne, notamment en matière de transport : l'étalement et le mitage favorisent par exemple l'utilisation de la voiture individuelle, ce qui génère un certain nombre de pollutions.

Des inventaires écologiques ont été effectués dans la zone dans le cadre d'études réglementaires nécessaires à l'obtention des autorisations pour EuropaCity, pour la ZAC et pour la ligne 17 du Grand Paris Express, notamment au droit de la gare prévue dans le Triangle de Gonesse. Le diagnostic de faible sensibilité des enjeux écologiques dans le Triangle de Gonesse n'est pas controversé. Il recèle au plus 3,5 hectares de zones humides (voir le dossier thématiques "Les milieux humides, poumons menacés des écosystèmes ?"). Seules neufs espèces à forts enjeux ont été identifiées sur le site, ce qui ne signifie bien évidemment pas que d'autres espèces ne peuvent être observées sur place :

- pour la flore, la présence de l'agrostisde interrompue a été relevée ;
- la liste est plus longue du côté de l'avifaune puisqu'on note la présence du chardonneret élégant, du cochevis huppé, de la linotte mélodieuse, du pipit farlouse, du serin cini, de la tourterelle des bois, du vanneau huppé, et du verdier d'Europe.

En revanche, il est souligné que les prairies jouent un rôle fort de corridors écologiques. L'ensemble du Triangle est décrit comme une aire favorable à l'hivernage des oiseaux.

De manière contre-intuitive, le Commissaire de l'enquête publique sur l'opération d'aménagement du Triangle de Gonesse a estimé en juillet 2018 que les mesures compensatoires qui accompagneront réglementairement les aménagements "seront aisément de nature à augmenter la biodiversité"!

La vocation agricole actuelle du Triangle de Gonesse rend d'autres services que le développement de la biodiversité, si bien que certaines voix se sont élevés pour protester contre la localisation du projet et défendre les terres agricoles du Triangle de Gonesse lors de phases

de concertation qui se sont tenues au cours de l'élaboration d'EuropaCity : elles ont notamment proposé d'implanter le projet à quelques kilomètres de là, à Aulnay-sous-bois, sur le site de l'usine de production automobile PSA, fermée en 2014. Du point de vue de la biodiversité, l'aménagement de ce type de site soulève de nombreux problèmes (cf. les dossiers thématiques sur "L'empoisonnement des sols" ou "Romainville, la forêt peut-elle trouver sa place en ville ?"). Quoi qu'il en soit, la place de la nature et de la biodiversité en ville est aujourd'hui reconsidérée et questionne le modèle de développement urbain (cf. le dossier thématique sur "Paris, parc naturel urbain en 2030 ?"). De fait, sur les 80 hectares occupés par EuropaCity, 10 hectares de parcs sont prévus, ainsi qu'une ferme urbaine de 7 hectares.

L'intégration de l'environnement dans la conception d'un grand projet d'aménagement

A la différences d'autres projets qui se disent "éco-conçus", c'est à dire qui seraient définis en fonction des enjeux environnementaux du territoire dans lequel ils cherchent à s'inscrire, les promoteurs d'EuropaCity ont de leur côté affiché un "objectif d'exemplarité environnementale." Cela fait une différence, car cette exemplarité vaut pour le projet créé, et non pour les milieux naturels pré-existants. Leur démarche environnementale porte essentiellement sur une recherche d'autonomie dans trois domaines : l'eau, les déchets et l'énergie (voir ci-contre l'encadré tiré du dossier du maître d'ouvrage du débat public de 2016). Les discussions ont fait apparaître l'impossibilité réglementaire de certaines de ces ambitions affichées.

Les objectifs environnementaux de la démarche de développement durable en quelques chiffres:

* objectif 100 % des besoins en eau non potable couverts par les dispositifs de recyclage des eaux de pluie ou usées;

★ objectif 100 % des déchets organiques (et 75 % des déchets en général) valorisés en interne:

★ objectif 100 % des besoins énergétiques couverts par une production sur site, avec un recours massif aux énergies renouvelables.

De manière générale, ces objectifs mettent en évidence que le caractère vertueux en matière d'environnement tient essentiellement selon les porteurs du projet à la mise en oeuvre de solutions technologiques. Le fait d'afficher la construction de bâtiments bio-climatiques, aux toitures végétalisées, dans la même rubrique procède de la même logique.

Même s'il s'agit dans l'esprit de ses concepteurs d'un nouveau quartier urbain, EuropaCity n'est pas ouvert à la circulation automobile. Les mobilités jusqu'au site devraient être assurées en transport en commun, dont l'empreinte écologique est moindre que celle des voitures.

L'installation et la préservation d'une biodiversité locale riche tient selon les promoteurs du centre de loisir à la combinaison de deux éléments :

• Le projet paysager du site, constitué d'une diversité d'un parc urbain de 10 hectares, de prairies, et de corridors arborés est présenté comme concourant à "un renforcement de la trame verte²."

² La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements (http://www.trameverteetbleue.fr/)

 Une ferme urbaine comprise dans EuropaCity devrait par ailleurs organiser des cultures maraîchères selon des méthodes d'agriculture raisonnée (qui utilisent moins de pesticides) sur une superficie de sept hectares.

Certains acteurs se saisissent de ce projet de ferme urbaine pour affirmer qu'il ne doit pas être confiné à une si petite surface, mais étendu à l'ensemble du Triangle de Gonesse. Il s'agirait non seulement de maintenir la vocation agricole de la zone, mais de passer de la monoculture céréalière intensive qui prévaut actuellement à de la polyculture biologique (sans aucun pesticide). De manière générale, les terres agricoles sont des lieux de plus forte biodiversité que les zones urbaines. Les parcelles agricoles hébergent plus ou moins de biodiversité en fonction de leur taille, de leur diversité floristique (présence de haies, d'arbres, proximité de forêts), de la qualité des sols et de l'air (cf. le dossier "Quel modèle agricole pour favoriser la biodiversité ?"). Ces paramètres dépendent naturellement des pratiques agricoles : diversité des cultures, usage d'engrais et de produits phytosanitaires, maintien ou mise en place de haies, d'espaces forestiers, de ruches, de réservoirs d'eau... Ce basculement constituerait le moyen le plus sûr d'installer une riche biodiversité, en plus de constituer une ceinture maraîchère qui fonctionne en relation directe avec l'espace urbain voisin.



<u>Photo d'illustration de la mobilisation "Non à EuropaCity : un autre projet est possible"</u> de l'association France Nature Environnement (FNE)

Le Commissaire enquêteur qui a conduit en 2017 l'enquête publique sur la modification du PLU de Gonesse, n'est pas resté insensible à ces derniers arguments, puisqu'il a motivé son avis défavorable au titre des "impacts environnementaux négatifs importants à très importants [en particulier s'agissant de la consommation massive de] terres agricoles fertiles les plus proches de la capitale (...) favorables à l'autosuffisance alimentaire et aux circuits courts" et souligne notamment aussi "les conséquences de l'imperméabilisation des sols et des atteintes à la biodiversité."

La question démocratique : l'association du public à l'élaboration des projets d'aménagement

Depuis le sommet de la Terre tenu à Rio en 1992, l'arsenal législatif des Etats de droit s'est considérablement étoffé du point de vue de l'information et de la participation du public dans le cadre des projets qui ont une incidence sur l'environnement (Principe 10 de la Déclaration de Rio). La participation citoyenne au delà des élections a donc été en partie institutionnalisée au titre de la défense de la nature. En cas de conflit ou de controverse à propos d'un aménagement, ont toujours lieu des débats sur le caractère démocratique des décisions qui ont été prises. De nombreuses associations de défense de l'environnement, ainsi que des citoyens, revendiquent une inclusion plus forte du public et des différentes parties prenantes tout au long de l'élaboration d'un projet. Les procédures existantes sont de ce point de vue jugées lacunaires. De nombreux opposants estiment que la ZAC du Triangle de Gonesse et le projet d'Europacity sont imposés sans concertation, en particulier de la part de l'Etat. Le fait que l'Etat fasse appel en mai 2018 contre l'annulation de l'arrêté préfectoral de création de la ZAC du Triangle de Gonesse par le tribunal administratif de Cergy Pontoise constitue aux yeux de certains le signe non d'un soutien au projet, mais d'un entêtement et d'une absence d'écoute des arguments et des décisions de justice. Certains opposants jugent que la désobéissance civile devient dans ces conditions inévitable pour s'opposer aux projets imposés de manière autoritaire. Aux yeux de certains, le Triangle de Gonesse est une "zone à défendre" (ZAD), au même titre que Notre-Dame-Des-Landes ou la forêt de Sivens.

Arène et objectifs du débat

Le débat se déroule au moment de <u>l'enquête publique portant sur le projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) du Triangle de Gonesse qui s'est tenue du 8 janvier au 21 février 2018</u>. L'enquête publique est une procédure légale qui a pour objet d'assurer "l'information et la participation du public", ainsi que "la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration" de divers projets. Elle est préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP). L'enquête publique est conduite par un.e Commissaire enquêteur ou une Commission d'enquête, indépendante et impartiale. A l'issue de la procédure, la Commission d'enquête rédige un rapport mis à disposition du public, motive ses conclusions et émet un avis qui peut être favorable, favorable avec réserve(s) ou défavorable.

Au cours d'une enquête publique, les modalités de participation sont variées, de la mise à disposition de registres à l'organisation de réunions publiques. Cette dernière est une possibilité parmi d'autres, qui n'a rien de systématique. Dans le cadre de l'enquête publique sur la ZAC du Triangle de Gonesse, une réunion publique s'est tenue à Gonesse le 31 janvier 2018 et a rassemblé 400 personnes. Cette réunion offre un cadre que nous pouvons ré-investir ; dans le cadre des Assises franciliennes de la biodiversité, une priorité sera donnée à la thématique environnementale tout au long de la réunion.

Déroulé de la réunion

• La réunion est animée par la Commission d'enquête.

- Grand Paris Aménagement présente le projet d'aménagement de la ZAC du Triangle de Gonesse.
- Allliage et Territoires présente le projet d'EuropaCity, et détaille les objectifs d'exemplarité environnementale assignés à son projet.
- La Mairie de Gonesse présente ses arguments à propos de la ZAC et d'EuropaCity.
- S'ensuit un débat avec la salle.
- A l'issue de la réunion, la Commission d'enquête se retire pour préparer son rapport. Elle le présente ensuite au public et donne son avis quant à l'utilité publique de la ZAC du Triangle de Gonesse.

Objectifs du débat

Le premier objectif du débat est de faire le tour des arguments, afin que les positions de chacun soient présentées et identifiées, la chronologie et la définition du projet clairement reconstituées. Cela permettra d'éprouver le jeu d'acteurs, les alliances et les oppositions qui émergent en fonction des enjeux abordés. Compte tenu de l'impossible réconciliation de certains arguments et points de vue, il s'agit moins de parvenir à un accord consensuel que de dresser une carte des différents arguments et des relations entre les acteurs, afin de prendre la mesure de la dispersion des positions.

La Commission d'enquête doit parvenir à un avis motivé et présenté publiquement, qui est une étape important en vue de l'obtention de l'utilité publique de la ZAC du Triangle de Gonesse et donc la suite des aménagements sur la zone.

Acteurs emblématiques et arguments mobilisés

Grand Paris Aménagement

Grand Paris Aménagement est un établissement public industriel et commercial (EPIC). La structure est maître d'ouvrage pour le projet de ZAC Triangle de Gonesse. Elle est le relais de la volonté de la politique d'aménagement voulue par l'Etat à l'échelle de l'aire métropole parisienne. Grand Paris Aménagement soutient le projet EuropaCity qu'elle juge innovant, favorable au développement économique du territoire. Elle le caractérise comme "un projet compact entre ville et nature".

http://www.grandparisamenagement.fr/operation/triangle-de-gonesse/

Alliage et Territoires, filiale de Ceetrus (Immochan jusqu'en 2018), filiale de Auchan

Alliage et Territoires est une entreprise créée par le Groupe Auchan pour porter et mettre en œuvre le projet EuropaCity. Le groupe Wanda y participe. Son Directeur général est Benoît Chang, nommé en 2017. Ce dernier assure que les préoccupations environnementales sont au

cœur de la conception du projet. En introduction de son discours sur la qualité environnementale du projet, il affirme "qu'il ne faut pas opposer développement économique et environnement". Dans le cadre de la réunion publique, il argumente précisément sur l'exemplarité environnementale d'EuropaCity et montre en quoi ce dernier est un projet durable.

Alliage et Territoires insiste sur la nécessité de développer le Triangle de Gonesse et du Val d'Oise, qui subit un fort retard en matière de création de richesses, d'emplois, d'innovations technologiques, par rapport à d'autres territoires avoisinants. Il évoque un taux de chômage des jeunes dépassant les 35%, sans jamais préciser sa source. Lutter contre les inégalités au sein de la région Ile-de-France est un argument fort du projet et une ambition capitale du Grand Paris.

Tous les ans, Alliage et Territoires commande à une étude d'opinion à un institut de sondage à propos d'EuropaCity. En 2019, l'étude à été confiée au cabinet Odoxa. Les résultats ont été diffusés par le porteur du projet car il permet d'afficher un soutien populaire massif en faveur d'EuropaCity, avec 81% des personnes interrogées qui vivent autour du site qui se déclarent favorables à sa construction. Il est en revanche moins souvent précisé que 59% de ces habitants disent également n'avoir jamais entendu parler du projet...

"EuropaCity sera approvisionné à 100% par des énergies renouvelables", Benoît Chang, Directeur général d'Alliage et Territoires, BFM Business, 19 avril 2018.

"EuropaCity est un concept unique au monde", David Lebon, Directeur du développement d'Alliage et Territoires, Francetvinfo, 21 février 2019.

Le Maire de Gonesse

Jean-Pierre Blazy (Parti socialiste) est maire de Gonesse depuis 1995. Il a été plusieurs fois député de la neuvième circonscription du Val d'Oise. Il est une figure locale incontournable, qui bénéficie d'un très fort ancrage dans son territoire. Il soutient le projet EuropaCity depuis ses débuts car il souhaite profiter de ses bénéfices économiques et sociaux : l'attraction de touristes et de consommateurs, les nouvelles activités de loisirs et d'hébergement, les 10 000 emplois locaux et non délocalisables, ainsi que les nouvelles options de déplacement qu'apportera la nouvelle gare située sur la ligne 17 du Grand Paris Express, la seule du Val d'Oise, à son territoire qu'il estime très mal desservi par les transport en commun.

Il présente plusieurs contre-arguments au collectif pour le Triangle de Gonesse en démontrant la volonté de préserver l'environnement dans ce projet et dans son action politique sur le territoire : sanctuarisation des terres agricoles au nord de la ZAC, attribution du statut de Zone agricole protégée au carré agricole, dépollution d'une décharge sur la commune de Gonesse...

Sa position est présentée dans un courrier adressé aux participants du rassemblement contre EuropaCity les 18 et 19 mai 2019.

Il s'est également exprimé devant la caméra du Journal du Grand Paris en septembre 2017, notamment en réponse au commissaire qui a réalisé l'enquête publique sur le PLU de Gonesse.

Cahier d'acteur de la ville de Gonesse, débat public, 2016.

Le Conseil régional d'Ile-de-France

Valérie Pécresse est Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France depuis la victoire des listes du parti Les Républicains qu'elle conduisait lors de l'élection de décembre 2015. Depuis cette date, elle a à de nombreuses reprises affiché sa volonté de développer plus harmonieusement l'Ile-de-France. Elle estime qu'il faut à tout prix éviter le spectre d'une région à deux vitesses, dans laquelle l'aire métropolitaine parisienne et ses 7 millions d'habitants seraient déconnectés de la grande couronne qui compte 5 millions d'habitants. Au sein de l'aire métropolitaine, elle est également favorable à un ré-équilibrage ouest - est, comme en témoigne par exemple l'installation récente du siège du Conseil régional à Saint-Ouen, en Seine Saint-Denis. Par conséquent, elle voit d'un bon oeil le principe d'investissements dans le Val d'Oise et plus particulièrement dans le Triangle de Gonesse. Elle estime que les emplois que cela créerait dans une zone notoirement défavorisée ne peuvent être écartés d'un revers de la main. En revanche, son soutien à l'aménagement de la ZAC et plus particulièrement à EuropaCity est un soutien mesuré. Elle pose ses conditions, notamment d'un point de vue environnemental. Elle estime que les espaces naturels et agricoles doivent être préservés, que l'empreinte écologique des projets doit être la plus faible possible et que la question des transports, c'est à dire la certitude de la construction de la ligne 17 de métro par la Société du Grand Paris dont le troncon nord relie Le Bourget à l'aéroport Charles de Gaulle doit être assurée par un engagement de l'Etat. Ces éléments convergent vers l'affirmation d'un engagement environnemental ambitieux du Conseil régional d'Ile-de-France.

Extrait d'intervention de la Présidente du Conseil régional sur EuropaCity, France Bleue Paris, 3 septembre 2018.

Un collectif transpartisan d'élus du Val d'Oise

Des élus du Val d'Oise, le Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise, Philippe Sueur (LR), la députée LREM de la circonscription de Gonesse Zivka Park, les sénateurs Arnaud Bazin (LR) et Rachid Temal (PS), ont affiché un "consensus transpartisan" pour soutenir le projet pour son potentiel d'activité économique, d'emplois et de richesse créée.

https://www.europe1.fr/societe/europacity-des-elus-locaux-reaffirment-leur-soutien-au-projet-cont este-3663938

La Fédération Des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) d'Île-de-France et Chambre Interdépartementale d'Agriculture de l'Ile-de-France

Les représentants de la profession agricole rappellent que la moitié du territoire de l'Ile-de-France est consacrée à l'agriculture et le quart occupé par la forêt, si bien que la région a une grande vocation agricole, ce que fait parfois perdre de vue l'urbanisation de la métropole parisienne. Avec 569 000 hectares de terres cultivées, plus de 5 000 exploitations agricoles et 1 milliard de chiffre d'affaires par an, l'Ile-de-France est en effet la première région agricole française. La taille moyenne des exploitations est importante : 40% font entre 100 et 200 hectares, contre 14, 8% au niveau national ; 20% dépassent les 200 hectares, contre 4,3% pour la moyenne nationale. Ces grandes surfaces sont propices au développement d'une agriculture intensive, dont la FDSEA et le syndicat des Jeunes agriculteurs sont traditionnellement les porte-paroles principaux en France. Sur ces parcelles, on cultive essentiellement du blé, puisque

deux millions de tonnes de blé tendre sont produites chaque année dans la région. La culture du blé occupe 20% de la surface de l'Ile-de-France, soit à peu près le même pourcentage que la partie du territoire qui est urbanisée!

Peut-être plus encore que dans les autres régions, il existe en Ile-de-France une tension très forte sur le foncier entre l'activité agricole, liée à l'expansion urbaine et aux projets d'infrastructure qui considèrent trop souvent les terres agricoles comme des variables d'ajustement. La consommation de foncier se traduit non seulement par une artificialisation qui rend les terres inexploitables, mais également par des difficultés de circulation entre les terres restantes, ou encore la déstructuration des parcelles. Les incertitudes générées créent le trouble sur les investissements que les agriculteurs doivent réaliser pour faire vivre leurs exploitations.

Un autre péril pèse aujourd'hui selon la FDSEA et son réseau sur la profession agricole : l'incrimination systématique des pratiques les plus courantes, particulièrement l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Les récents débats sur le glyphosate en témoignent. Certains écologistes prennent en permanence les agriculteurs pour cible et les font passer dans le débat public pour des empoisonneurs, dont l'activité est à la fois néfaste pour la santé humaine et pour la biodiversité. La FDSEA estime que ces personnes oublient un peu vite que les agriculteurs sont au premier chef concernés par la qualité de l'environnement dans lequel ils vivent, et qu'ils sont naturellement attentifs au soin qu'ils apportent à leurs cultures et au bétail qu'ils élèvent. Les agriculteurs disent participer activement à une gestion durable des écosystèmes locaux : ils entretiennent les prairies permanentes, les bosquets, les haies. Tout cela joue un rôle important pour capter du dioxyde de carbone dans l'atmosphère, mais aussi pour préserver la qualité des sols. Ce travail invisible contribue à fournir des ressources alimentaires cruciales pour la biodiversité animale. Le syndicat estime également que ces soit disant écologistes oublient que c'est le modèle agricole conventionnel qui apporte une nourriture abondante au plus grand nombre, à un coût raisonnable. Jusqu'à preuve du contraire, les produits de l'agriculture biologique n'approvisionnent que certaines niches, une petite partie de la population à haut pouvoir d'achat, particulièrement représentée chez les urbains qui ne connaissent pas les zones rurales et les pratiques agricoles.

La FDSEA et le réseau affilié n'hésitent pas à se mobiliser pour faire face à ces deux périls qui peuvent miner l'outil de travail des agriculteurs : la consommation du foncier par l'urbanisation et les projets d'infrastructure et l'incrimination de leurs pratiques au nom de la défense de l'environnement.

Concernant le Triangle de Gonesse, les représentants de la profession agricole rappellent le contexte dans lequel s'inscrit le développement de la ZAC et d'EuropaCity : il s'agit de la Plaine de France, une région agricole constituée de terres de très grande qualité agronomique, avec des rendements qui se situent pour le blé tendre autour de 90 quintaux à l'hectare, contre seulement 74 en France et 56 en Europe. 17 exploitations agricoles sont actuellement implantées sur le site. Or, avec les différents projets prévus, le taux d'urbanisation des terres agricoles sur la zone sera supérieur à 10 % d'ici une vingtaine d'années.

Les agriculteurs se montrent très critiques vis à vis du projet de ferme urbaine défendu par les promoteurs d'EuropaCity : ils estiment qu'il s'agit davantage d'un espace de loisirs qu'à une véritable exploitation agricole à même de permettre l'approvisionnement alimentaire des

restaurants du complexe. Il n'y a d'ailleurs pas eu de réelle concertation avec les agriculteurs sur ce sujet. Ils estiment que la ferme vise à satisfaire la stratégie environnementale d'EuropaCity.

Cahier d'acteur de la profession agricole, débat public, 2016.

Nicolas Hulot, ancien ministre de la transition écologique et solidaire (2017-2018)

Alors qu'il était ministre de la transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot a eu l'occasion d'exprimer sa défiance vis à vis d'un projet comme EuropaCity, dans la logique de son engagement pour faire peser l'arbitrage gouvernemental pour l'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Il estime que notre société doit se désintoxiquer des projets de "bétonisation à outrance" qui est l'antithèse de la préservation de l'environnement qui est selon lui le seul horizon possible.

EuropaCity, une "folie des grandeurs" dont Nicolas Hulot "ne veut plus", Europe 1, 5 juillet 2018.

Des élus de gauche et écologistes

A la veille des élections européennes de mai 2019, des élus de gauche et écologistes se sont rendus à Gonesse en soutien aux associations qui luttent contre l'aménagement du Triangle.

Clémentine Autain et Benoît Hamon ont souligné sur le fait que ce qui était symboliquement en jeu dans le Triangle de Gonesse était un modèle de développement et ont insisté sur la nécessité de préserver l'espace au titre de la préservation de la biodiversité et de la lutte contre le réchauffement climatique. Yannick Jadot a quant à lui dénoncé l'insistance de l'Etat à vouloir imposer un nouveau temple de la consommation ; il faisait notamment référence à l'appel de l'Etat contre l'annulation de l'arrêté préfectoral de création de la ZAC du Triangle de Gonesse par le tribunal administratif de Cergy Pontoise.

A Gonesse, gauche et écolos disent non à Europacity, AFP News, 19 mai 2019.

Le Collectif pour le triangle de Gonesse (CPTG)

Le Collectif pour le triangle de Gonesse (CPTG) s'est constitué en 2011, peu de temps après l'annonce du projet EuropaCity. Il est le fer de lance de la lutte contre ce projet. Il regroupe une quinzaine d'associations qui s'opposent fortement au projet. Parmi elles, on trouve les Amis de la Terre Val d'Oise, Val d'Oise Environnement, Environnement 93 et le Mouvement national de lutte pour l'environnement 93. C'est ce collectif qui a formé le recours contre le permis de construire de la station du Grand Paris Express.

Le CPTG développe des arguments de plusieurs ordres :

 environnementaux : il pointe notamment le caractère néfaste de l'artificialisation des sols liés à l'urbanisation, un surcroît de GES, de nouvelles nuisance pour les riverains, plusieurs dizaines de millions de déplacements annuels en plus pour s'y rendre... Le Collectif dénonce comme un emblème le projet de piste de ski, qu'il considère comme une aberration écologique et énergétique.

- culturels : le projet ne promeut pas le modèle d'accès à la culture souhaité par le collectif.
 Au contraire, il pense qu'il faut revitaliser les MJC, maisons de quartiers, médiathèques,
 salle de cinéma et de spectacle de proximité qui font face à des réductions drastiques de leurs ressources ;
- économiques : l'offre commerciale va nuire aux activités déjà existantes dans la région.
 les centres commerciaux sont déjà en crise de fréquentation et vont en être achevés.
 L'offre de parcs de loisirs est déjà trop abondante : Disneyland, Parc astérix, Mer de sable...
 Les chiffres de création d'emplois sont trop optimistes et pourraient se faire sur les cendres des emplois déjà existants.

Le président du Collectif, Bernard Loup, suggère que les groupes Auchan et Wanda "trouvent une autre planète pour leur projet."

http://nonaeuropacity.com/

Cahier d'acteur du Collectif pour le Triangle de Gonesse, débat public, avril 2016.

Le groupement de Coopération pour une Ambition agricole, Rurale et Métropolitaine d'Avenir (CARMA)

Le Groupement CARMA rassemble depuis 2016 des opérateurs du monde agricole, des professionnels de plusieurs disciplines, des outils financiers et des organismes concernés par la distribution alimentaire. Il a publié une <u>tribune dans Libération le 5 juillet 2019</u> dans laquelle il propose un projet de transition écologique pour le Triangle de Gonesse. Il prend soin de préciser que ce projet n'est en rien une alternative à EuropaCity. Il estime que le Grand Paris ne peut pas se tenir à l'écart du mouvement des cités en transition, et que Milan, Barcelone ou Montréal ont mis en place au cours des dernières années des mesures destinées à conserver des terres agricoles au coeur de leur espace urbain. CARMA propose une agriculture de proximité, sans produits phytosanitaires, respectueuse de la biodiversité et du climat. Ce modèle agricole doit fonctionner en circuits courts et ainsi participer à l'autonomie alimentaire de la ville. Il propose de repenser le développement urbain à partir des milieux géo-physiques existants et des activités au service desquelles ils sont de longue date consacrés, plutôt que de les artificialiser pour développer destructrice sur le plan environnemental et sans liens avec le territoire.

http://carmapaysdefrance.com/

La Coordination pour la solidarité des territoires d'Ile-de-France et contre le Grand Paris (COSTIF)

La COSTIF souhaite faire entendre une voix radicalement discordante et fermement opposée à l'ensemble des projets du Grand Paris, qu'elle conçoit comme appartenant à une trop longue liste de "grands projets inutiles et imposés" (GP2I) par l'Etat. Ces projets ont tous en commun des investissements massifs pour stimuler une croissance dont certaines conséquences sont de fait incompatibles avec la préservation de l'environnement. Selon la COSTIF, les projets du Grand Paris sont d'autant plus problématiques qu'ils renforcent encore l'hypercentralisation française sur la région capitale : ils cherchent explicitement à renforcer la compétitivité de l'Ile-de-France qui est déjà la plus riche d'Europe, en mettant en péril des terres agricoles et des espaces naturels riches de biodiversité. Les membres de cette coordination s'interrogent sur l'opportunité des développements prévus qui accentuent selon eux encore les déséquilibres

entre les régions françaises, à la faveur de la région francilienne. Ils dénoncent l'empreinte écologique catastrophique de projets que leurs promoteurs présentent comme des pourvoyeurs d'emplois : concentration d'organismes de recherche, d'entreprises et d'un métro sur les terres agricoles les plus riches d'Europe sur le plateau de Saclay, projet de centre commercial de luxe avec piste de ski sur les terres agricoles du triangle de Gonesse (Europacity), construction de 5500 appartements et cottages avec lagon extérieur chauffé sur des espaces naturels et agricoles en Seine et Marne (Center Parcs), gentrification des quartiers populaires dans Paris et en petite couronne... La COSTIF n'hésite pas à dénoncer le *greenwashing* de certaines de ces opérations, qui se présentent comme écologiques alors qu'elles portent de graves dommages à l'environnement. Comme d'autres acteurs, la COSTIF soulève un enjeu relatif à la politique démocratique : elle demande qu'un accès à l'information de tout citoyen soit garanti lors de l'élaboration d'un projet d'aménagement du territoire, avec de véritables moyens alloués au développement d'une expertise citoyenne, et une réelle prise en compte par les porteurs de projets des avis qui lui sont exprimés.

http://costif.parla.fr/

Cahier d'acteur de la COSTIF, débat public, 2016.

Le Réseau des AMAP d'Île-de-France

Les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne ou AMAP mettent directement en lien des producteurs, souvent des maraîchers, qui font la part belle à des pratiques respectueuses de l'environnement et des consommateurs. Le système permet de contourner les intermédiaires de la grande distribution qui réalisent d'importantes marges en amenuisant considérablement les revenus des agriculteurs, poussant à la quantité au détriment de la qualité. Chaque membre s'abonne pour une durée fixe, ce qui assure une meilleure prévisibilité de l'activité et des ventes à un producteur donnée. Les visites d'exploitation qui sont régulièrement proposées permettent de reconnecter chacun à la terre et aux produits qu'elle peut donner en échange d'un intense labeur.

Le réseau des AMAP d'Ile-de-France demande un soutien renforcé à l'agriculture de proximité et aux circuits courts, à la promotion des cultures biologiques, aux cultures vivrières, ainsi qu'au développement des jardins familiaux, dans le souci de la préservation de l'environnement et de la biodiversité. C'est au nom de tout cela que les membres du réseau s'engage contre la ZAC du Triangle de Gonesse et réclame l'abandon d'EuropaCity. Le réseau estime que construire Europacity, c'est sanctuariser un peu plus un mode de vie déconnecté des réalités humaines, basé sur la consommation comme moteur du profit.

http://www.amap-idf.org/

Cahier d'acteur des AMAP de Seine Saint-Denis Est, débat public, 2016.

Le collectif « Euro Pas du Tout »

La Confédération des commerçants de France, la Fédération nationale des centres-villes et la Fédération nationales des marchés de France ont annoncé avoir rejoint le collectif "EuroPas du tout", qui réunit 600 commerçants et 20 associations contre le projet EuropaCity. Elles sont

"convaincues des effets néfastes qu'aura le projet sur la région et le commerce local". Monique Rubin, présidente de la Fédération nationale des marchés de France a déclaré que "l'installation d'une telle structure ne peut qu'entraîner la destruction des entreprises de proximité qui exercent sur les marchés des départements limitrophes, qu'ils soient commerçants, artisans, producteurs ou salariés".

https://www.europacity-europasdutout.com/

Le Collectif des vrais gens

L'appel du Collectif des vrais gens a été publié anonymement en novembre 2017 sur un blog personnel de médiapart au nom des habitants favorables au développement du Val d'Oise et de la Seine Saint-Denis. Ce collectif soutient le projet EuropaCity et estime que les investissements publics et privés qu'il représente sont une chance unique pour développer le territoire. Il part du constat des difficultés économiques et sociales du territoire concerné, qui reste à l'écart des projets de développement et retombées positives que ces derniers suscitent. Son porte-parole estime que le territoire subit les nuisances et le chômage pendant que les voisins obtiennent des infrastructures et visent le plein emploi, dénonçant par là une situation d'injustice. Les thèmes et revendications dominants sont l'emploi et la formation. Les arguments environnementaux ne sont pas abordés.

Le Collectif estime que les associations environnementales qui s'opposent à EuropaCity ont suffisamment parlé au nom des habitants, et justifie leur prise de parole par la volonté de mettre en évidence que les habitants du territoire sont favorables aux différents projets du Triangle de Gonesse. Cela est d'ailleurs confirmé par de récents sondages. Les membres de ce collectif informel peuvent intervenir en réunion de manière spectaculaire (avec banderoles et t-shirts) pour se faire entendre, tout en restant pacifiques.

<u>L'appel du Collectif des vrais gens: les habitants pour le développement du 95/93, 18 novembre 2017.</u>

Compte twitter du Collectif des vrais gens

<u>Triangle de Gonesse : opposants et défenseurs mobilisés pour la réunion publique, Le Parisien,</u> 1er février 2018.

Pour aller plus loin

Conclusions générales du Rapport du Commissaire Enquêteur de l'Enquête publique sur la Zone d'aménagement concertée (ZAC) du Triangle de Gonesse, Bruno Ferry-Wilczek, 2018, pp. 184-191.

Synthèse de l'Avis de l'Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) sur le projet de Zone d'aménagement Concertée du Triangle de Gonesse, 2016, pp. 3-4.

Débat sur EuropaCity entre David Lebon, Directeur du développement du projet EuropaCity et Jean-Yves Souben, membre du Collectif pour le Triangle de Gonesse, 23 mai 2018.